

avril - mai
juin 2016



snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n° 303

ISSN 0399-652

Temps présent

DOSSIER :

**Les raisons et les fruits
de la colère** p. 2-5

- « **Entre la colère**
et l'orage qui la suit » p. 2-3
- **Les victoires**
dans l'Académie p. 4



Personnels

Carrières :

notation pédagogique
et hors-classe p. 5

Agrégés, CPE et AED :
des élus qui luttent ! p. 6

Psychologues de l'EN :
on reste mobilisé ! p. 7

Mouvement intra 2016 :
Le Rectorat débloque grâce
au SNES ! p. 7

Vie du Snes

Engagement et discrétion p. 8

Résultats des élections p. 8

Quelle allocation face au
vieillessement ? p. 8

édito

Mai-juin 2016 : l'affront populaire

« Gouverner la France depuis 1946 : l'État providence dans les poubelles de l'Histoire ? », « Une réforme mal engagée peut-elle être définitive ? », ou encore « Communique-t-on à défaut de connaître ? ». Voici quelques-uns des sujets alternatifs d'Histoire et de Philosophie pour le bac proposés par le SNES-FSU à la ministre de l'Éducation nationale et au gouvernement. Ils utilisent la dérision pour traduire **l'exaspération des personnels de terrain, toujours mobilisés, et qui le seront encore à la rentrée prochaine**, face au mépris qui leur est opposé et parce que l'empilement des réformes contestées conduit l'École et ce qui reste d'acquis sociaux dans le mur.

La réforme du collège d'abord qui, sous couvert d'innovations pédagogiques, de « bienveillance », orchestre en réalité un **nivellement par le bas et répond à une logique comptable**, quoi qu'essaie de nous faire croire le recteur de Lille qui a gonflé artificiellement les DGH des collèges pour cacher les incidences des nouvelles grilles sur les horaires disciplinaires.

Mais aussi l'application des nouvelles règles d'orientation en fin de 3^{ème} et de 2^{nde}, qui provoque la **colère en salle des profs** : colère car l'expertise des personnels est remise en cause ; colère car nous avons le sentiment qu'envoyer des élèves en 1^{ère} avec des moyennes de 3 ou 4/20, c'est les envoyer au casse-pipe ; colère enfin parce que ces nouvelles règles dévalorisent toujours plus les séries technologiques – singulièrement la série STMG – perçues comme accessibles sans aucune exigence d'acquis scolaires.

Le tout dans un contexte de **mobilisation très forte contre la « réforme » du code du travail, prémices de ce qui pourrait se passer bientôt pour les fonctionnaires** ; après des journées de grèves et de manifestations déclenchées au début du printemps et organisées de façon continue depuis, nous étions 1 million dans les rues parisiennes le 14 juin. Mais le gouvernement s'entête, refuse d'entendre le rejet massif de sa politique libérale, passe en force contre le Parlement et contre le mouvement social, et n'hésite pas à menacer de limiter les libertés publiques pour imposer sa « réforme »...

Et dire qu'il y a 80 ans, avec le Front Populaire, les grèves et les manifestations qui suivaient l'élection d'un gouvernement de gauche ont conduit à l'adoption de réformes économiques et sociales révolutionnaires, faisant depuis tellement partie de notre quotidien que nous les pensions définitivement acquises. Erreur de notre part, le gouvernement nous le rappelle chaque jour !

Plus que jamais, **nous devons nous inscrire dans l'héritage de 1936 et poursuivre les mobilisations, pour résister et (re)conquérir !**

Bonnes vacances !

Karine Boulonne

DANS TOUT LE 2ND DEGRÉ
GRÈVE NATIONALE
JEUDI 8 SEPTEMBRE

L'émancipation des élèves à la trappe ?

Le second degré en colère

Par Jean-François Carémel, Odile Deverne et Samuel Dumoulin

Alors qu'il semble pour le moins aléatoire que le nouveau pouvoir sorti des urnes en 2017 mène une politique éducative progressiste et émancipatrice, le SNES-FSU pense qu'il faut occuper le terrain. Des personnels mobilisés sont la meilleure garantie contre les régressions et le seul levier pour une reconquête.

Le second degré doit faire face à plusieurs attaques dont les conséquences vont peser lourdement sur l'avenir de l'éducation nationale.

Dans notre secteur, le gouvernement refuse de prendre en compte l'avis majoritaire des personnels et la contre-réforme du collège est, pour l'heure, maintenue. Fortement combattue depuis plus d'un an, ne résolvant aucun des problèmes du collège, entérinant des renoncements sous prétexte de « refondation », cette « réforme » relève en fait d'une politique de la gestion de l'échec scolaire plutôt que de sa suppression (accompagnement personnalisé, individualisation des parcours). Elle renonce à l'appropriation de savoirs ambitieux par tous et accroît le risque de confusion entre enjeux cognitifs et « tâches occupationnelles » (EPI), au nom d'une interdisciplinarité bâclée dont les premières victimes seront les élèves les plus éloignés de la maîtrise des codes scolaires. Elle fait de l'autonomie de l'établissement une clé de voûte

de l'organisation scolaire : ce faisant, elle acte par avance la fragmentation croissante de l'école que cette autonomie provoque inévitablement. Ces dispositifs s'inspirent de ceux qui prolifèrent au lycée depuis 2010, et les approfondissent, alors même qu'un véritable (et honnête !) bilan n'en a toujours pas été dressé (et pour cause...), malgré nos demandes pressantes. Quel est l'objectif ? Assurer de beaux jours au privé qui pourra surfer sur la disparition de l'ambition et de l'exigence pour l'école publique ?

Certes, des inflexions ont déjà été obtenues grâce au SNES-FSU : le plan de formatage initial s'est dégonflé (allègement du nombre d'heures, formation en distanciel, pas de retenue sur salaire à ce jour malgré les menaces), les DGH des collèges ont été « soignées » même si ce sont des redéploiements, les IPR et les DASEN ont mis la pédale douce sur les EPI... même si tous les établissements ne sont pas logés à la même enseigne.

Mais le SNES-FSU n'entend pas en rester là. D'autant que pendant les attaques, les attaques continuent. Sur des terrains plus circonscrits, le ministère de l'Éducation continue d'avancer ses pions. C'est la généralisation de « l'inclusion » des élèves de Segpa dans les classes de 6^{ème}, au mépris de l'intérêt des élèves à besoins particuliers. Ce sont les nouvelles dispositions réglementant (et, en fait, interdisant)

le redoublement en fin de 2^{nde} GT : « passage automatique » vers l'échec assuré pour les élèves lurrés par l'école... un peu sur le même modèle qui consiste à envoyer à marche forcée les élèves de bac professionnel en BTS sans rien prévoir pour qu'ils puissent y réussir...

Quand une politique éducative se réduit à une gestion des flux enrobée de discours incantatoires sur le « faire mieux avec moins », les élèves sont les premiers à en faire les frais. Mais les personnels ne sortent pas indemnes de ces gesticulations qui les rétrogradent symboliquement du rang de travailleurs concepteurs de leurs métiers à celui de simples exécutants réduits à cocher les cases d'une grille de compétences et à acquiescer en conseil de classe. Comment, dans ces conditions, susciter des vocations ? Ce management à marche forcée des personnels dont on empêche le travail provoque d'ores et déjà beaucoup de souffrance dans les collèges et les lycées.

Et pourtant, nous sommes toujours là. Assimilés à des demeurés incapables de saisir la « pédagogie » des réformes, que peut-on faire d'autre que résister ? Traités de « minorités radicalisées », nous entendons bien montrer que nous sommes, en fait, la majorité. Face à toutes ces attaques qui mettent à mal le second degré, le SNES-FSU a décidé d'appeler à la grève la semaine de la rentrée, si possible en intersyndicale, le 8 septembre.



Convergence des luttes

Pourquoi la « loi travail » nous concerne (aussi)

Par Romain Gény

Pas concernés, les fonctionnaires ? Si le projet de loi « travail » concerne a priori les travailleurs salariés du privé - les fonctionnaires d'Etat n'étant pas régis par le Code du Travail -, sa philosophie et son contenu même constituent autant de menaces pour l'ensemble des travailleurs. Décryptage.

La loi « travail » contient de très nombreuses dispositions, qu'il est impossible ici de passer en revue. Mais plusieurs éléments de ce projet de loi font écho aux problématiques qui concernent la fonction publique, et singulièrement l'Education nationale.

Éclatement des règles

D'abord « l'inversion de la hiérarchie des normes » : un accord d'entreprise pourra prévoir des règles locales moins favorables que l'accord de branche. Les conventions collectives – un des acquis fondamentaux du Front Populaire – sont de fait neutralisées dans leur rôle de garantie nationale de l'égalité de traitement pour tous les salariés d'une même branche. Or les conventions collectives garantissent la reconnaissance (salaires, qualifications) des diplômés nationaux sur le marché du travail : les jeunes actifs – nos élèves – n'auront donc plus cette protection (les autres non plus!).

On reconnaît derrière ce « primat du local » l'équivalent de la sacro-sainte « autonomie locale des établissements ». Le discours n'est pas nouveau : la réforme du lycée de 2010, en particulier, se traduit par une différenciation croissante des établissements, à tel point qu'il devient difficile de trouver deux lycées qui aient les mêmes règles de fonctionnement pour l'AP ou les heures à effectifs réduits.

Fidèle à l'adage « on peut toujours faire pire », le gouvernement prolonge et amplifie cette logique avec la réforme du collège. Pour aboutir, bientôt, à des programmes différenciés ? C'est l'idée de certains défenseurs d'une approche « curriculaire ». Les statuts et les recrutements ? Vers le recrutement local ? Une éducation de moins en moins homogène sur le territoire, et un droit du travail de plus en plus éclaté et spécifique à chaque entreprise. Est-ce exagérer que de redouter une féodalisation de l'école et du droit du travail ?

Le pistolet sur la tempe

Les défenseurs de la loi prétendent qu'elle va favoriser la négociation locale et le dialogue social. Rappelons tout d'abord que les négociations d'entreprise étaient déjà possibles (et parfois obligatoires), à ceci près qu'elles ne pouvaient déroger à la loi ou à la convention collective que de manière favorable aux salariés. Surtout, il est effarant de voir que certains méconnaissent à ce point les difficultés du rapport de force et de la négociation, lorsqu'ils ont lieu au niveau purement local. Prenons le cas de l'Education nationale : qui n'a jamais entendu un chef d'établissement, faisant face à la mobilisation des personnels, prétendre que cette mobilisation allait « ternir l'image de l'établissement » et « faire fuir les familles » ? Qui n'a jamais entendu l'argument selon lequel « les autres établissements du bassin font ainsi, et si nous ne le faisons pas, les élèves iront ailleurs » ? Lorsqu'on se bat localement, on se retrouve très facilement mis en concurrence avec les autres établissements.

Les salariés du privé connaissent aussi, évidemment, cette logique du chantage (à l'emploi, à la

concurrence, par exemple). Quelle sera la « liberté » pour les syndicats de refuser de signer un accord local aux conditions dégradées, quand l'employeur menacera de licencier dans le cas contraire ? De toute façon, un referendum permettra de contourner les syndicats qui s'opposeraient à un tel accord. La loi travail donne simplement plus de pouvoir aux patrons dans la « négociation ».

Fonction publique = rigidité

La question de la flexibilité comme solution au chômage est passée au second plan ces dernières semaines. Pourtant, ce discours (libéral, et confirmé par aucune étude) est toujours présent dans le projet de loi : facilitation du licenciement économique, tri-annualisation du décompte des heures supplémentaires... il faudrait « déverrouiller » les « rigidités » du marché du travail (comprenez : les protections des salariés) pour inciter les entreprises à embaucher. On ne développera pas les critiques de cette thèse fumeuse. On rappellera simplement que pour E. Macron, le statut de la fonction publique n'est « plus adapté » au monde contemporain. Comprenez : c'est une rigidité qui bloque le marché du travail, et qu'il faudrait supprimer (par exemple supprimer les concours ? la garantie d'emploi ?).

La loi « travail » contient bien d'autres éléments dangereux. Elle traduit la volonté de l'Etat de s'affaiblir lui-même dans sa capacité à fixer des règles dans l'économie. Pour ensuite pouvoir théoriser une impuissance qu'il aura lui-même fabriquée. Elle concerne certes en priorité les salariés du privé, mais porte en elle une philosophie qui menace tous les salariés, du privé comme du public.



Le changement, à Wazemmes, c'est maintenant !

Par Jean-François Carémel

Des augures favorables

L'année scolaire 2015-2016 s'annonçait pourtant clémente au collège de Wazemmes à Lille : comme pour 40 autres établissements de l'Académie (record national), sa population scolaire et son territoire étaient reconnus comme particulièrement fragiles sur le plan social, et il faisait donc son entrée dans le dispositif REP+ : des services pondérés (et donc la réduction du temps de service), des effectifs par classe contenus, une indemnité spécifique doublée... L'Éducation Nationale semblait enfin reconnaître les difficultés auxquelles les personnels sont confrontés au quotidien. Un nouveau départ en somme, d'autant que le Recteur venait de renouveler la direction du collège.

Annus horribilis

Mais avec une nouvelle direction revendiquant le fait d'être « là pour imposer » (sic), les conditions de travail se sont rapidement dégradées. Les enseignants, la Vie Scolaire et l'ensemble des personnels ont ainsi affronté la caricature du management le plus agressif, et les dysfonctionnements de plus en plus graves au fur et à mesure que l'année avançait. L'inventaire est terrible : refus répétés de rencontrer les représentants des personnels, mépris total des compétences du Conseil d'Administration (banalisations sauvages des cours) et de ses règles de fonctionnement, pressions multiples... Parallèlement, le climat scolaire se dégradait de façon accélérée et inquiétante, ruinant les efforts patients engagés depuis des années par les équipes.

« Si vis pacem, para bellum » (si tu veux la paix, prépare la guerre)

Dès le mois d'octobre, la section SNES-Fsu de l'établissement (S1) a alerté les sections départementale (S2) et académique (S3). En lien avec la CGT locale, plusieurs heures d'information syndicale ont été animées pour mesurer la gravité des problèmes et envisager des actions, le SNES s'adressant par écrit au Rectorat et au DASEN59 à chaque faux pas de la direction. Plusieurs audiences ont été ainsi accordées aux représentants des personnels, et il faut reconnaître que l'Inspection Académique a su les entendre et prendre finalement la seule décision possible : le remplacement du chef d'établissement... sans attendre la fin de l'année scolaire !

Quand le DASEN invente le collège de cycles

Les apprentis sorciers du cycle 3

Par Magali Laumenerch

Le collège Périer de Hautmont a été l'objet d'une tentative bien obscure déjouée par la mobilisation des personnels soutenus par le SNES-FSU et les parents d'élèves.

A Hautmont, deux collèges coexistent depuis longtemps à quelques centaines de mètres : le collège Saint-Exupéry et le collège Périer. Depuis la mutualisation de la direction, des rumeurs de fusion inquiètent les personnels et les parents. A la rentrée 2015, encore des rumeurs : mise en place d'un collège « multi-site », disparition du collège Périer, la municipalité qui possède les locaux souhaiterait récupérer son bien afin d'y transférer les écoles Montaigne et Carion... Interpellé par les collègues, le SNES-FSU interroge l'Inspection Académique lors

du groupe de travail concernant les mesures de carte scolaire en mars. La réponse faite est que, pour la rentrée 2016, la municipalité souhaite reprendre les locaux qui lui appartiennent pour accueillir les élèves de CM1 et CM2. L'Inspection Académique veut y ajouter les élèves de sixième des deux collèges. Le collège Saint-Exupéry accueillerait les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} des deux collèges. Cette proposition du DASEN a été validée par le président du Conseil Départemental. C'est d'après Monsieur Charlot une « très bonne solution pédagogique qui permettrait de faire vivre réellement le cycle 3 ». Un CA extraordinaire doit être convoqué afin d'informer la communauté éducative.

Les personnels enseignants du collège Périer interpellent la mairie, le département, l'Inspection

académique mais n'obtiennent jamais de réponse claire. Face à cette attitude méprisante, la mobilisation s'organise. Les collègues saisissent le CHSCTD afin de soulever les problèmes de sécurité et de conditions de travail. Ils lancent une pétition et se mettent en grève le 12 mai tandis que le 13, les parents organisent une journée collège mort. Finalement, fin mai, ils apprennent que l'expérimentation est abandonnée.

Rumeurs, bruits qui courent, enfumage, c'est une véritable saga qu'a vécue la communauté éducative, mais c'était sans compter sur la mobilisation collective, et sur la ténacité des collègues à ne pas s'en laisser imposer !

Heure de vaisselle en Sciences Physiques

Une victoire syndicale et le respect des droits !

Par Thierry Quéту

Depuis la mise en place des nouveaux décrets statutaires des enseignants, certains chefs d'établissement tentent d'imposer de nouvelles règles de fonctionnement au mépris des textes réglementaires. Les nouveaux décrets ont confirmé l'attribution de la réduction d'une heure pour la préparation en Sciences physiques-chimie et en SVT dans le décompte des maxima de service des enseignants quand ceux-ci enseignent au moins 8 heures dans un établissement ne disposant pas d'agent technique de laboratoire. Cette heure est plus communément appelée « heure de vaisselle ».

Cependant, cette réglementation n'est pas toujours appliquée et les dérives ne sont pas nouvelles, en témoigne le recours déposé, dans notre académie, par un collègue de Sciences Physiques dont les chefs d'établissement successifs prétendaient qu'il n'avait pas droit à cette réduction horaire parce qu'il était en CSD. Sur les conseils du SNES, il a effectué un recours gracieux auprès du Recteur. Depuis 2010, ce collègue n'avait pas pu bénéficier de cette heure de décharge pour la gestion du laboratoire de physique-chimie de son établissement. Sans recours au Tribunal Administratif et après interpellation

du SNES académique auprès des services du Rectorat, le recteur a accédé à sa demande et lui a payé rétroactivement cette heure supplémentaire, qui représente une somme de l'ordre de 8000 €.

Ce fait rappelle à chaque personnel que les droits des fonctionnaires sont régis par des textes réglementaires et que chacun se doit de les respecter, n'en déplaise à certains chefs d'établissement.

Notation pédagogique des certifiés

Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras !

Par Karine Boulonne

Le PPCR en cours de discussion pourrait bouleverser l'évaluation, la notation et la carrière des enseignants et CPE. Mais tant que rien n'est signé, rien ne change et le SNES-FSU continue à œuvrer pour améliorer l'existant.

Ainsi, lors du groupe de travail « notation » qui s'est déroulé en deux temps, nous avons obtenu des modifications importantes qui vont dans le bon sens pour les personnels. En l'absence d'inspection pendant 5 ans révolus, l'enseignant gagne 1 point : cette règle existait déjà, mais elle est complétée, et les conditions changent. Ainsi :

- il n'y a plus de 1^{ère} inspection requise : cette ancienne condition était préjudiciable aux TZR, aux jeunes collègues des disciplines sans (beaucoup d') IPR dans l'académie, ou tout simplement ceux qui n'avaient pas la chance d'en rencontrer un et traînaient ainsi un retard pendant de longues années ;
- 3 ans supplémentaires sans inspection donnent droit à 1 point supplémentaire ;
- 2 ans supplémentaires sans inspection donnent droit à 1 autre point supplémentaire (soit 3 points pour 10 ans sans inspection).

Ce ou ces points ajouté(s) devra/ont être pris en compte par l'IPR qui viendrait inspecter ensuite,

ce qui n'était pas le cas précédemment. Aucun avis de l'IPR n'est requis pour l'attribution de ces 1, 2 ou 3 points supplémentaires. La note qui résulterait de ces retards d'inspection ne pourrait cependant pas dépasser la note pédagogique maximale de l'échelon.

Au final, nous sommes très satisfaits du nouveau dispositif qui nous semble équilibré et protecteur pour les certifiés. Il s'appliquera à compter de la

rentrée : un collègue qui entrerait dans sa 9^{ème} année sans inspection à la rentrée 2016 pourra prétendre à une note pédagogique augmentée de 2 points pour les opérations de gestion qui se dérouleront en 2016 – 2017. A noter que le SE-UNSA - qui se surnomme sans rire « le syndicat utile » - n'a pas pris la peine de venir à ces négociations. Le SNES-FSU, lui, est le syndicat qui vient et qui obtient !



Hors-Classe des certifiés

Demi-victoire, mais victoire quand même !

Par Karine Boulonne

Depuis trois ans, nous sommes satisfaits d'avoir un barème hors-classe qui permet une visibilité sur l'ensemble de la carrière : un-e certifié-e est promu-e en atteignant le 11^{ème} échelon sauf avis défavorable - rare, nous y reviendrons.

C'est cela que nous avons défendu et obtenu à Lille, après avoir démontré aux recteurs concernés que le « mérite » prôné par le SNALC ne répond à aucun critère objectif, dépend du hasard des rythmes d'inspection, et met les personnels concernés à la botte d'un potentat local. Le fichier des 7252 promouvables du 7^{ème} au 11^{ème} échelon, a donc été hiérarchisé pour obtenir 523 promus (barre à 123 pts) en fonction des critères suivants :

- 1/ échelon au 31/08/16, avec une prime de 40 pts aux détenteurs du 11^{ème}
- 2/ notes pédagogique et administrative
- 3/ bonus donné par la bi-admissibilité et le temps passé en REP
- 4/ ancienneté

A propos du « bonus éducation prioritaire », le SNES-FSU a défendu la prise en compte du temps passé dans l'établissement au moment où il était classé REP. Ainsi, les personnels qui sont dans un collège / lycée quittant le dispositif gardent les points accumulés jusque-là, mais ceux qui entrent dans le dispositif ont leur compte qui part de 0. Il s'agit pour nous d'être cohérents : si le rectorat ne verse la prime REP qu'à compter de cette année, pourquoi devrait-il considérer que les années passées dans un établissement quand il n'était pas classé REP puissent être comptées pour la hors-classe ? Les autres syndicats ne se sont pas prononcés sur cette question, ni en groupe de travail préparatoire, ni en CAPA. Certains découvrent même la situation a posteriori, comme le SE-UNSA sur son site, et défendent depuis une position clientéliste ... no comment !

Au final, si nous sommes sortis de la CAPA hors-classe avec un sentiment mitigé, c'est que nous n'avons réussi à y faire lever aucun avis défavo-

rable (ceux proposés en raison de l'opposition à la réforme du collège avaient été levés avant, suite à notre intervention directement auprès du recteur). Un seul enseignant a été promu malgré un avis défavorable.

Et pourtant, sur les 75 doubles avis défavorables, 53 avis défavorables du seul IPR, 32 du seul chef d'établissement (soit 2,2% des promouvables), beaucoup n'étaient pas recevables selon nous. Nous sommes intervenus depuis auprès des corps d'inspection pour dénoncer certaines situations (avis défavorable mis à... 62 ans sans prendre en compte le reste de la carrière ! Refus de considérer comme prioritaires pour être ré-inspectés des avis défavorables ayant 58 ans ou plus et donc condamnés à ne jamais être promus). Sur ce dossier, comme sur d'autres, les élus du SNES-FSU ne laisseront pas tomber !

Bilan de la CAPA « hors-classe » des Agrégés

Par Vincent Perlot

Les élus du SNES-FSU ont tenu à rappeler leur mandat : l'accès facilité de tous à la hors-classe avant la retraite.

Depuis longtemps, nous ne cessons de dénoncer la notion très contestable de « mérite » qui était constamment invoquée. Cette année, nous nous satisfaisons de voir dans la circulaire une évolution vers celle de « valeur professionnelle », un peu plus objective ; de même, l'attribution de points pour des collègues ayant progressé à l'ancienneté entre le 9^{ème} et le 11^{ème} échelons, ou une meilleure prise en compte du parcours en éducation prioritaire dans le barème sont, à nos yeux, des évolutions positives. Pour autant, des progrès doivent encore être effectués car l'évaluation et l'attribution de points restent

parfois très subjectives : différence importante selon les disciplines pour les critères d'attribution des avis « très favorable », rythmes d'inspection différents, avis des chefs d'établissements qui ne prennent pas en compte l'ensemble de la carrière. De plus, par le fait d'inspections trop rares, ou par l'obtention d'un concours interne qui empêche toute promotion l'année de stage, des collègues se retrouvaient bloqués pour l'accès à la hors classe.

Le Recteur a d'ailleurs ouvert cette CAPA en nous rejoignant sur de nombreux points, encourageant les évaluateurs à faire évoluer les pratiques pour donner aux agrégés de l'académie de Lille de réelles chances d'être promus au niveau national. L'évolution engagée l'an dernier a déjà permis de nets progrès en 2015 : **notre académie avait enfin obtenu**

un nombre de promotions (5,2% des promotions nationales) à la hauteur du poids que représente son vivier d'agrégés parvenus au 11^{ème} échelon (4,8%), tout en progressant dans le domaine de la parité. C'est ainsi que lors de cette CAPA de nombreuses situations ont été revues et 34 nouveaux avis « exceptionnel » ont pu être attribués. Notre action porte donc ses fruits : sur les 150 avis « exceptionnel » de l'académie, 77% concernent des collègues au 11^e échelon.

Les élus du SNES cherchent ainsi à rattraper la situation héritée d'une politique désastreuse menée par le passé ; les possibilités de promotion pour les collègues de l'académie s'en trouvent améliorées au niveau national.

Bilan de la CAPA Hors-classe et Contestation de notes des CPE

Par le secteur CPE

Cette CAPA est un moment attendu par toute la catégorie car la Hors-classe reste, à ce jour, la seule manière de revaloriser nos salaires. La CAPA était initialement prévue le jeudi 2 juin. Or les commissaires paritaires CPE du SNES-FSU - rejoints par les autres organisations syndicales - ont décidé de quitter la séance tant l'administration restait sourde à leurs revendications. Ce geste fort a conduit le DRH à reconnaître que certains avis de chefs d'établissement n'étaient pas assez motivés et que ces derniers devaient recevoir les collègues qui le souhaitent dans le cadre de l'évaluation et avant toute baisse de pavé ou de note. Nous avons de plus obtenu pour l'année prochaine (comme cela est déjà le cas pour les certifiés) un groupe de travail préparatoire à cette CAPA, pour étudier les dossiers en amont.

Cette année, le contingent pour le passage à la hors-classe des CPE de l'académie était de 28 promotions. Nous nous félicitons de l'alignement du ratio des CPE sur celui des certifiés qui permet une fois de plus la promotion de tous les collègues au 11^{ème} échelon. Trois collègues au 10^{ème} échelon ont été promus (bénéficiant tous les trois des points « éducation prioritaire »).

Les avis défavorables résultent souvent d'un conflit interne, le chef d'établissement sanctionnant le collègue sans qu'aucune visite ou tentative de médiation n'ait été mise en place. Par ailleurs, nous avons dénoncé le fait que des collègues, fragilisés par les conditions mêmes de l'exercice du métier, soient sanctionnés au lieu d'être accompagnés alors que la catégorie est de plus en plus confron-

tée au manque de moyens et à l'alourdissement de la charge de travail. Le SNES-FSU refuse que l'avis à la hors-classe soit un outil de management et a fermement rappelé à l'administration que cet avis doit prendre en compte l'ensemble de la carrière des CPE.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont ainsi obtenu la levée de 25% des avis défavorables (même si les collègues n'étaient pas en rang utile). Pour les autres avis, une visite de l'inspecteur Vie Scolaire sera programmée. Il est en effet inacceptable de constater que les avis des chefs d'établissement soient systématiquement suivis par les IPR EVS sans que ces derniers n'aient réalisé auparavant de visite conseil.

Nouveau barème d'affectation des AED à la rentrée 2016-2017

Par Maëva Bismuth et Ludivine Debacq

Bonne nouvelle pour la rentrée 2016-2017 sur le terrain de la vie de l'élève et des services de vie scolaire : 62 équivalents temps plein d'AED vont être implantés dans notre académie, ce qui ne suffira sans doute pas à combler tous les besoins mais apportera nécessairement un soulagement dans les établissements qui en manquent cruellement. Le SNES-FSU réclamait depuis plusieurs années une réécriture des barèmes d'affectation des AED, basés cette fois sur les besoins du terrain et non dictés par des logiques comptables. Sur le papier, le nouveau barème semble intéressant : pondération positive des collégiens en internat et en demi-pension, attention portée à la difficulté sociale des

établissements non classés REP+, prise en compte de la présence d'apprentis et d'élèves post bac, etc. Cependant, quatre problèmes majeurs demeurent : la pondération en internat repose sur la prise en compte du bâtiment et non la surface à surveiller : ainsi, un internat avec 3 ou 4 niveaux n'obtiendra qu'un poste d'AED ! Les élèves relevant de besoins éducatifs particuliers comme les ULIS et les SEGPA ne sont pas pondérés. L'amplitude horaire et la « captivité » des élèves dépendant des transports scolaires ne sont pas intégrés aux nouveaux barèmes. Enfin, les demi-pensionnaires ne sont pas comptabilisés pour les établissements ayant un service externalisé sur un autre EPLE. Ces quatre points

aisément quantifiables ne sont pourtant pas retenus par l'administration. Quid des effectifs de rentrée ? Le représentant du recteur nous a assurés que les rééquilibrages se feront dans le temps pour ne pas impacter violemment les quelques établissements « sur-dotés » au vu du futur barème, méconnaissant les spécificités de terrain. Le barème de dotation sera présenté lors du CTA du 23 juin, s'en suivront des redéploiements de postes dans plusieurs établissements de l'académie, redéploiements dénoncés par la FSU.

Nous vous invitons à nous faire remonter toute distorsion entre votre dotation en AED et vos besoins réels.

Création du corps unique des Psychologues de l'Éducation Nationale

Gardons le cap !

Par Caroline Laurent et Yann Bonenfant

Depuis l'ouverture, par le Ministère, des réflexions concernant le rapprochement des psychologues scolaires et des conseillers d'orientation-psychologues dans un corps unique de Psychologues de l'Éducation Nationale à deux valences (premier et second degrés), le SNES-FSU est satisfait de constater l'avancée des travaux (« GT 14 »). En effet, cette création est une revendication que nous portons depuis bien longtemps.

Les référentiels de compétences étudiés reconnaissent enfin la complexité du métier. Les liens entre le développement psychologique et social de l'adolescent, la réussite scolaire et l'élaboration des projets d'orientation, en sont le point d'ancrage. Certaines questions sont encore problématiques. Ainsi, il est inconcevable que les indemnités des psychologues du second degré correspondent au quart des indemnités des psychologues du premier degré. Ce décalage, couplé à des conditions d'exercice différentes, ne pourra manquer de rendre moins

attractive la future spécialité du second degré. Une pétition en direction du Ministère est en ligne sur le site, signez-la massivement !

Le SNES-FSU reste également attentif à la création d'un grade pour les directeurs de CIO et à une augmentation significative de leurs indemnités pour charges administratives.

Le Snés-Fsu s'inquiète cependant du retard pris récemment dans les travaux. Il est temps maintenant que le Ministère offre à nos métiers une véritable reconnaissance et des moyens pour travailler !

Mouvement 2016 : bien, mais peut mieux faire !

Par Karine Boulonne

Les FPMA viennent de se terminer. Beaucoup d'entre vous téléphonent pour connaître le résultat de leur mutation. L'occasion pour nous d'une rapide mise au point.

2475, c'est le nombre de demandeurs certifiés et agrégés dont la situation a été examinée lors de la session 2016 du mouvement intra-académique, qui a duré 3 jours. A eux s'ajoutent 133 CPE, sans compter les COP, PLP et professeurs d'EPS.

Quels enjeux ?

10 jours avant la tenue des FPMA*, l'administration fournit aux organisations syndicales un projet de mouvement sorti d'un algorithme. Charge aux élus syndicaux de vérifier que les règles établies en amont ont été suivies et de donner au mouvement une dimension humaine en proposant des améliorations dans le respect de ces règles et des droits des personnels. Sans le SNES-FSU et ses contre-propositions, les FPMA auraient duré beaucoup moins longtemps, mais au détriment des personnels. Vos élus SNES ont travaillé pendant plus de 10 jours pour vérifier chacune des demandes de mutation, afin de tenter d'améliorer les situations personnelles tout en respectant les règles du barème. Ils sont intervenus en séance pour faire leurs propositions et satisfaire au mieux les situations des personnels engagés dans la mutation.

22 supports stagiaires temps plein débloqués, 3 à 4 mutations de plus par support débloqué !

Le SNES-FSU a pesé de toute son expertise et de l'efficacité de ses commissaires paritaires pour obtenir le déblocage de 22 postes stagiaires (dont un chez les CPE), d'abord ceux qui empêchaient la mutation de personnels ayant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité

de Travailleur Handicapé), puis celle des MCS (Mesures de Carte Scolaire) - de cette année ou plus ancienne - qui ont ainsi pu retrouver le meilleur poste possible, enfin le déblocage de supports afin de permettre une amélioration pour des demandeurs « ordinaires ». Nous avons en effet étudié les dossiers et suggéré des transferts de supports stagiaires afin de ne pas empêcher des mutations, tout en préservant des conditions d'exercice similaires pour les stagiaires.

Le SNES-FSU a obtenu seul ce déblocage : nous avons sollicité les autres syndicats pour envisager un boycott des FPMA si l'administration refusait de débloquent ces postes et seul SUD a répondu favorablement. La veille, un premier compromis est trouvé avec le DRH : 9 postes de stagiaire seront débloqués. Lors de la tenue des séances suivantes, nous avons obtenu d'aller plus loin, en analysant à chaque fois que cela était nécessaire la situation des collègues concernés en présence et avec le soutien de la plupart des IPR qui se sont rendus à nos arguments en cours de réunion. En effet le « mouvement cousu main » présenté en séance (supports stagiaires fixés non par logique comptable mais par souci pédagogique) ne résistait pas à l'épreuve du terrain (nous avons lancé un sondage auprès de nos 3000 syndiqués : beaucoup d'entre vous avaient découvert par nous l'existence d'un support stagiaire !).

Au final, le bilan est positif, même s'il reste des frustrations : en anglais, par exemple, 19 supports sont restés bloqués alors qu'il y a seulement 10 stagiaires concours réservé ou interne. Nous ferons un bilan de ces postes pour que le mouvement de l'an prochain ne reproduise pas ces erreurs.

Un nouveau barème, améliorant lui aussi la mobilité

Autre source de satisfaction : le nouveau barème intra, plus équilibré. Le taux de satisfaction est de 36,4 % si l'on ne considère que les demandeurs de mutation volontaire ; ce qui fait l'un des meilleurs taux de ces dernières années, voire le meilleur, hormis l'an dernier qui est atypique (dégel de 400 supports stagiaires). Nous sommes cependant inquiets des répercussions de la crise de recrutement : le nombre de TZR va globalement augmenter (113 nouveaux, essentiellement des néo-titulaires), mais en sciences physiques, le solde est négatif (- 20), ainsi qu'en espagnol (- 29). Cette inquiétude est encore plus forte dans les disciplines où il reste des postes vacants à l'issue du mouvement et dont le vivier de TZR est nul ou quasi nul : documentation (80), lettres classiques (20), et économie-gestion dont la situation continue de se dégrader (30 postes vacants toutes valences confondues).

Le SNES-FSU continuera à œuvrer l'an prochain pour améliorer encore le barème intra, notamment en ce qui concerne les points « reconversion » ou encore les règles d'attribution des points « rapprochement de conjoint ».

**FPMA : Les Formation Paritaires Mixtes Académiques sont composées de la réunion des élu-e-s agrégé-e-s et certifié-e-s, soit 28 titulaires et 28 suppléants du côté des représentants des personnels et autant du côté de l'administration. Le SNES-FSU y est représenté par 32 commissaires paritaires (16 titulaires et 16 suppléants) sur 56 possibles.*

Les CPE et les COP, eux, siègent dans le cadre de leurs CAPA respectives (avec là aussi parité administration / représentants des personnels)

Noëlle Célérier

De son Limousin natal, Noëlle Célérier rejoint l'ENS pour y finir ses études d'Histoire, mais choisit finalement la Géographie. Déjà engagée et militante, elle obtient l'agrégation malgré un président de jury qui a pu apprécier son refus d'en rabattre sur ses convictions, comme le feront bien des recteurs par la suite. Le hasard et la pression démographique des années 80 l'amènent dans le Nord, au collège Marie Curie de Tourcoing où elle enseigne quelques années avant de rejoindre le lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq, poste qu'elle occupe jusqu'à son départ en retraite en juin 2016. Enseignante rigoureuse dans ses exigences, plus libre dans ses progressions, elle a su faire la part de l'accessoire (son cahier de textes) et de l'essentiel : comment mettre au travail, à la réflexion des générations d'élèves qui ont gardé le souvenir d'une enseignante passionnée, exigeante mais aussi attentive aux problèmes des jeunes... Ingrid, Samuel, Alice, Clément, Marion, Hélène, Emmanuel, Florence et tant d'autres en gardent un souvenir si marquant qu'il a suscité bien des vocations, professionnelles ou militantes. Ces engagements ont également été mis au service de ses collègues dans un lycée où elle a repris un S1 vacillant pour en faire une section dynamique et attractive, mais aussi plus largement, comme maître de stage, référente laïcité, membres de groupes de réflexion, etc.

Parallèlement, Noëlle intègre très vite l'équipe des militants du SNES et la tendance Unité Action. Elle participe activement à tous les aspects de la vie syndicale du S3 : permanence, membre de la CAA, du secrétariat, coresponsabilité des publications, de l'emploi, du secteur Lycée, commissaire paritaire, secteurs où sa rigueur et sa capacité de travail ont été appréciées de tous. Ce sont aussi des dizaines et des dizaines de collègues qui pourraient témoigner de son efficacité lors d'interventions dans des délégations, dans les établissements, à l'IA ou au rectorat. Avec elle, le SNES a certes connu des défaites qui l'ont profondément touchée, mais aussi des victoires spectaculaires, sur la transparence des promotions, ou la prise en compte des inégalités dont sont victimes les femmes. Participant à la réflexion syndicale au niveau national, elle n'a guère eu d'appétit pour participer aux instances, sauf au cœur de l'action : en 2003 lors du mouvement sur les retraites, elle a contribué par ses analyses et ses interventions à ce que la position du SNES national évolue vers un appel à la grève du bac le jour de l'épreuve de philo.

Au S3, nous avons toujours été frappés par sa réflexion et ses qualités humaines, qui la poussent à toujours vouloir démontrer et convaincre, à ne jamais céder tout en respectant ses interlocuteurs, y compris quand il s'agit d'adversaires résolus. Et pourtant, malgré le rôle déterminant qu'elle a joué au S3, elle a toujours refusé de se mettre en avant au sein de notre organisation, considérant à juste raison que le syndicalisme tel que nous le pratiquons n'est pas une affaire d'ambition individuelle, mais le fruit d'une action et d'une intelligence collectives.

Bonne continuation !

Karine Boulonne et Michel Devred



Élections

Vote sur le Rapport d'Activité National

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 342 | 54 | 85 |

Vote sur le Rapport d'Activité Académique

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 436 | 7 | 38 |

Vote pour les élections à la CA Académique

| U&A | EE |
|-----|-----|
| 727 | 102 |

ce qui donne pour la CAA

| U&A | EE |
|--|----------------------------|
| 33 titulaires + 8 suppléants + 2 retraités : Michel Mary et Daniel Culnard | 4 titulaires + 1 suppléant |

Loi d'Accompagnement de la Société au Vieillessement : la vigilance s'impose

La loi d'Accompagnement de la Société au Vieillessement a été votée en décembre 2015. Deux décrets d'application seulement sont parus à ce jour. On attend notamment celui qui concerne l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA), prévu pour le 1^{er} mars ! Or, cette mise en place de la loi est essentielle pour nous à plus d'un titre.

Tout d'abord, parce que le nombre de retraités va grandissant : les plus de 85 ans sont aujourd'hui 1 400 000 ; ils seront 4 000 000 en 2060 ! Les personnes entrant dans le dispositif de l'APA⁽¹⁾ seront aussi plus nombreuses. Les CODERPA⁽²⁾ où la FSU siège en tant qu'organisation syndicale dans nos deux départements vont être remplacés par les Comités Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Qu'advient-il de notre représentation ? La composition de cette instance qui devrait se réunir en septembre n'est pas connue et il y a fort à craindre que les syndicats comme le nôtre n'y aient plus de place. Mme Boistard, secrétaire d'État aux personnes âgées et à l'autonomie, a été très évasive lors de notre dernière entrevue. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que nous serons absents de la conférence des financeurs alors que les retraités imposables contribuent pour beaucoup à ce financement avec la CASA⁽³⁾ !

La lutte syndicale des retraités est donc plus que jamais essentielle. Il nous faut peser, par exemple, pour que s'ouvrent des EHPAD publics et que la perte d'autonomie, financée aujourd'hui par la seule CASA, le soit par les branches existantes de la sécurité sociale. Et la loi ASV ne prévoit rien pour la formation et la qualification des personnels...

⁽¹⁾APA : Allocation Personnalisée pour l'autonomie. Elle est gérée par les départements

⁽²⁾CODERPA : Comité départemental des Retraités et Personnes âgées

⁽³⁾CASA : Contribution Additionnelle pour la Solidarité et l'Autonomie : une taxe de 0,3% portant sur les pensions des personnes imposables.

Le secteur retraité-e-s